

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 8 janvier 2026 à 18h30  
à la salle 002 à Neuville-de-Poitou**

L'an deux mille vingt-six, le huit janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le deux janvier, se sont réunis en séance publique, à la salle 002 au siège de la Communauté de Communes du Haut-Poitou à Neuville-de-Poitou, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames Sandrine BARRAUD, Isabelle CAPET, Valérie CHEBASSIER, Bernadette GAUTHIER, Lyda GUILLEMOT, Maïté NORMANDIN, Marie-Claire PELLETIER, Fabienne PILLOT-TEXIER, Céline PLISSON, Valérie POIGNANT, Anita POUPEAU, Séverine SAINT-PÉ, Annette SAVIN, Laurence THERAUD  
Messieurs Bernard ARNAUDON, Christian BOISSEAU, Philippe BRAULT, Philippe CHAMPIER, Christian COMBES, Dominique DABADIE, Joël DORET, Roland DUDOGNON, Jean-Jacques DUSSOUL, Philippe GARANGER, Dominique GARNIER, Daniel GIRARDEAU, Mikaël JOURNEAU, Hubert LACOSTE, Anthony LAMY, Éric MARTIN, Laurent MEUNIER, Bernard MIMAULT, Éric PARTHENAY, Dominique PIERRE, Samuel PRAUD, Benoît PRINÇAY, Henri RENAUDEAU, Jacques ROLLAND, François VACOSSIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Fabienne GUERIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER  
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Christian COMBES  
Madame Danièle GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ARNAUDON  
Monsieur Philippe PATEY ayant donné pouvoir à Monsieur Eric MARTIN

Excusés : Mesdames Nathalie PELTIER et Michèle PETREAU

Secrétaire de séance : Madame Anita POUPEAU

Monsieur Benoît PRINÇAY, Président, ouvre la séance et remercie l'ensemble des conseillers communautaires de leur présence.

Il appelle nominativement les conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

A été élu secrétaire de séance : Madame Anita POUPEAU

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des décisions prises par Monsieur Benoît PRINÇAY, Président, dans le cadre de la délégation du Conseil au Président a été communiquée aux Conseillers Communautaires le 2 janvier 2026 :

- Arrêté 2025-134 : Signature de la convention de gestion des déchets plastiques PEHD (recyclage des anciens bacs ordures ménagères et des PAV hors services) avec EPR (European Products Recycling), option 2 moyennant 0€/T.
- Arrêté 2025-135 : Signature du contrat de maintenance de l'installation photovoltaïque équipant les bâtiments de la Gendarmerie de Vouillé avec la Société LUMELEC SAS, pour une durée de trois ans, reconductible via reconduction express, moyennant une redevance annuelle de 1 499,19 € HT et d'une tarification à l'attachement selon les barèmes indiqués dans le contrat.
- Arrêté 2025-136 : Signature de la convention contenant l'accord technique valant autorisation d'occupation du domaine routier départemental pour des travaux (construction de la nouvelle déchetterie) et modalités d'entretien ultérieur sur la D170 sur la Commune de Latillé avec le Département de la Vienne.
- Arrêté 2025-137 : Signature de l'avenant n°2 au bail professionnel conclu le 31 mai 2011 pour la modification du bien loué, ainsi que la modification du montant du loyer mensuel à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 avec le Syndicat des producteurs de melons du Haut-Poitou.
- Arrêté 2025-139 : Virement de crédits pour les emprunts au budget principal.
- Arrêté 2025-141 : Signature du contrat de reprise fédérations 2024-2029 concernant les déchets d'emballages ménagers en acier, les déchets d'emballages ménagers en aluminium, ainsi que le papier-carton triés et le papier-carton mêlés triés, avec la Société SUEZ RV SUD-OUEST pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, renouvelable 4 fois pour une durée d'un an.
- Arrêté 2025-142 : Signature du marché pour la « Gestion du terrain familial locatif des gens du voyage à Vouillé » avec la SAS Société de Gestion des Aires d'Accueil (SG2A) – L'HACIENDA pour un montant global et forfaitaire annuel de 41 229,68 € HT, pour une durée maximum de 1 an 5 mois et 9 jours.
- Arrêté 2025-145 : Signature du devis de prolongation de la location de constructions modulaires pour une durée de 12 mois sur le site de la déchetterie à Vouillé avec l'Entreprise COUGNAUD, pour un montant global et forfaitaire de 6 336,00€ HT et le montant des prestations retour (Transport, grutage et démontage) qui s'élèvent à 2 322,00 € HT soit un montant total de 8 658,00 € HT.
- Arrêté 2025-146 : Retrait des arrêtés n°2025-140 en date du 15 décembre 2025 et n° 2025-143 en date du 19 décembre 2025 pour erreur matérielle lors de la retranscription des montants de crédits, et virement de crédits pour le projet de construction des déchetteries à Latillé et Saint-Martin-la-Pallu.
- Arrêté 2025-147 : Signature du contrat type de reprise fédérations concernant le papier-carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou de collecte en déchetterie (PCNC), avec la Société EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an.
- Arrêté 2025-148 : Signature du devis concernant le contrat d'hébergement et de maintenance OpenGST, avec la Société NAUTILUX, pour une durée d'un an à compter du 21 janvier 2026, renouvelable deux fois par tacite reconduction, pour un montant de 4 594,20 € HT.

Monsieur Benoît PRINÇAY informe les membres du Conseil Communautaire que le procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 est en cours de relecture.

Monsieur Benoît PRINÇAY informe les membres du Conseil Communautaire que le procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 novembre 2025 est en cours de rédaction.

Monsieur Benoît PRINÇAY informe les membres du Conseil Communautaire que le procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025 est en cours de rédaction.

### **Ordre du jour de la séance :**

#### **BATIMENTS :**

- Projet de construction du pôle administratif du Haut-Poitou à Neuville-de-Poitou :  
Signature des marchés de travaux
- Projet de construction d'une gendarmerie et de 14 logements à Neuville-de-Poitou :  
Signature du marché pour le lot n° 08 « Menuiseries extérieures »

**001 – BATIMENTS : Projet de construction du pôle administratif du Haut-Poitou à Neuville-de-Poitou : Signature des marchés de travaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-9 de ce code ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° de ce code ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2024-11-14-133, en date du 14 novembre 2024 relative à l'approbation de l'étude de faisabilité et au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un site administratif à Neuville-de-Poitou ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2025-11-13-147, en date du 13 novembre 2025, relative à l'approbation de la phase APD du projet de construction du pôle administratif du Haut-Poitou à Neuville-de-Poitou ;

Vu le procès-verbal de la Commission Locale d'Achats, en date du 18 décembre 2025 ;

Considérant que le pôle administratif du Haut-Poitou, site dédié aux services administratifs du Haut-Poitou, sera implanté au 3 et 5 rue Robert Schuman, dans la Zone d'Activités Économiques « Le Chiron » à Neuville-de-Poitou ;

Considérant que, par ailleurs, la Communauté de Communes a proposé d'accueillir dans ce site le quatrième service de gestion comptable de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de la Vienne, qui comprend une quarantaine d'agents dont les besoins sont à prendre en compte pour le projet susvisé ;

Considérant que l'opération consistera en la construction d'un bâtiment destiné à accueillir les effectifs du siège administratif actuel de la Communauté de Communes, situé au 10 avenue de l'Europe, à Neuville-de-Poitou et ceux du quatrième service de gestion comptable de la Direction Départementale des Finances Publiques ;

Considérant, qu'il est apparu intéressant également, pour les deux parties, de mutualiser certains espaces ;

Considérant qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été effectuée, de novembre 2024 à mai 2025, pour la mission de construction d'un bâtiment communautaire constituant le pôle administratif à Neuville-de-Poitou et que le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 16 juin 2025 à la SARL d'architecture NOMADE, pour un montant de 519 030,00 € HT (mission de base + études EXE) ;

Considérant les travaux de construction du bâtiment envisagés, selon les derniers plans de la phase Avant-Projet Définitif :

- une structure béton, offrant de grands espaces dégagés sans poteaux intermédiaires,
- des façades en ossature bois apportant une dimension biosourcée au projet, favorisant un confort intérieur plus sain qu'une enveloppe en maçonnerie,
- une organisation des fenêtres sur les façades permettant une modularité des aménagements intérieurs,
- une toiture plate accueillant des panneaux photovoltaïques (côté DDFIP et espaces mutualisés) et permettant une extension en R+2 de la Communauté de Communes,
- une ventilation double flux maintenant une température homogène.
- un chauffage des locaux assuré par deux pompes à chaleur air / eau ;

Considérant le montant de l'autorisation de programme n° 100-01B « pôle administratif », opération 128 ;

Considérant qu'à l'issue des études APD, le coût total travaux est estimé à 4 034 888,00 € HT, hors option et aléas, soit un coût total de l'opération estimé à 5 615 000,00 € HT, aléas compris ;

Considérant que sur cette base et en vue de l'exécution des travaux dudit projet de construction, il a été procédé à la consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte (MAPA) ;

Considérant que, suite à la publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC), le 20 octobre 2025 (sur le profil d'acheteur AWS Achat et dans le journal d'annonces légales La Nouvelle République édition 86), soixante-cinq plis ont été déposés avant la date limite de remise des offres prévue le 20 novembre 2025 à 12h00 ;

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres, la Commission Locale d'Achats a proposé de retenir les entreprises suivantes :

- lot n° 01 « Terrassements – VRD » : SAS COLAS FRANCE
- lot n° 02 « Gros-œuvre » : SAS BREUIL BATIMENT
- lot n° 03 « Charpente bois » : SAS LA CHARPENTE THOUARSAISE
- lot n° 04 « Façades à ossatures bois – Menuiseries extérieures – Bardage bois » : SAS CRUARD CHARPENTE ET CONSTRUCTION BOIS
- lot n° 05 « Couverture – Étanchéité » : SAS MESSENT
- lot n° 06 « Métallerie – Serrurerie » : SAS STECO INDUSTRIES
- lot n° 07 « Doublages – Cloisons » : SAS CPM DUBOIS
- lot n° 08 « Faux-plafonds » : SARL DELAGE AMENAGEMENTS
- lot n° 09 « Menuiseries intérieures bois - Agencements » : SAS GUILLON-BERGER
- lot n° 10 « Revêtements de sols souples – Sols durs – Faïence » : SAS GROUPE VINET
- lot n° 11 « Peinture – Nettoyage de chantier » : SAS BOUCHET FRERES ;
- lot n° 12 « Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires » : SAS CIGEC
- lot n° 13 « Électricité – Courants forts – Courants faibles » : SAS LUMELEC
- lot n° 14 « Ascenseur » : SA SCHINDLER
- lot n° 15 « Photovoltaïque toiture » : SAS DRS ENERGIE
- lot n° 16 « Photovoltaïque ombrières » : SAS DRS ENERGIE
- lot n° 17 « Espaces verts » : SASU IDVERDE ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué.

Débat au sein du Conseil Communautaire :

*Pas de remarque particulière.*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

Article unique : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer, suivant le procès-verbal de la Commission Locale d'Achats, le marché public alloti de « Construction d'un pôle administratif à Neuville-de-Poitou », ses avenants éventuels ainsi que tout document s'y rapportant, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 01 « Terrassements – VRD » : SAS COLAS France (établissement de Châtelleraut), dont le siège social est situé au 24, rue des Bordes, CS 60223 86102 Châtelleraut Cedex, pour un prix global et forfaitaire de 582 401,96 € HT (offre de base + variante « cheminement piéton en béton désactivé » + PSE « récupération des eaux pluviales ») ;
- lot n° 02 « Gros œuvre » : SAS BREUIL BATIMENT, dont le siège social est situé au 67 rue du centre 86440 MIGNE AUXANCES, pour un prix global et forfaitaire de 620 000,00 € HT ;
- lot n° 03 « Charpente bois » : SAS LA CHARPENTE THOUARSAISE, dont le siège social est situé ZI le Grand Rosé 7 rue Jean Devaux 79100 THOUARS, pour un prix global et forfaitaire de 26 364,27 € HT ;
- lot n° 04 « Façades à ossatures bois – Menuiseries extérieures – Bardage bois » : SAS CRUARD CHARPENTE ET CONSTRUCTION BOIS, dont le siège social est situé au 5 rue des Sports 53360 SIMPLÉ, pour un prix global et forfaitaire de 508 039,32 € HT ;
- lot n° 05 « Couverture – Étanchéité » : SAS MESSENT, dont le siège social est situé 171 rue de la Bugellerie 86000 POITIERS, pour un prix global et forfaitaire de 185 167,60 € HT (offre de base + PSE « Pose de dalles en grès cérame sur plots sur la terrasse ») ;
- lot n° 06 « Métallerie – Serrurerie » : SAS STECO INDUSTRIES, dont le siège social est situé au 60 Route de Chatain 86250 CHARROUX, pour un prix global et forfaitaire de 30 515,00 € HT (offre de base + PSE « Pose de rideaux métalliques extérieurs terrasse ») ;

- lot n° 07 « Doublages – Cloisons » : SAS CPM DUBOIS, dont le siège social est situé ZAC de Saint Éloi – Rue du Haut Bois 86000 POITIERS, pour un prix global et forfaitaire de 103 503,17 € HT ;
- lot n° 08 « Faux-plafonds » : SARL DELAGE AMÉNAGEMENTS, dont le siège social est situé au 5 rue des Perdrix – ZA de la Viaube 86130 JAUNAY-MARIGNY, pour un prix global et forfaitaire de 66 897,93 € HT ;
- lot n° 09 « Menuiseries intérieures bois – Agencements » : SAS GUILLON-BERGER, dont le siège social est situé 8 rue Jean Moulin 86240 FONTAINE-LE-COMTE, pour un prix global et forfaitaire de 234 190,12 € HT (offre de base + PSE « Habillage bois décoratif ») ;
- lot n° 10 « Revêtements de sols souples – Sols durs – Faïence » : SAS GROUPE VINET, dont le siège social est situé au 5 Avenue de la Loge – BP 1034 – 86060 MIGNE-AUXANCES, pour un prix global et forfaitaire de 182 000,00 € HT ;
- lot n° 11 « Peinture – Nettoyage de chantier » : SAS BOUCHET FRERES, dont le siège social est situé 67 rue Nungesser 86580 BIARD, pour un prix global et forfaitaire de 56 396,16 € HT ;
- lot n° 12 « Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires » : SAS CIGEC, dont le siège social est situé au 34 route de Bressuire 79200 CHATILLON-SUR-THOUET, pour un prix global et forfaitaire de 545 919,60 € HT (offre de base + PSE « système de récupération d'eau de pluie ») ;
- lot n° 13 « Électricité – Courants forts – Courants faibles » : SAS LUMELEC, dont le siège social est situé 39 route de Poitiers 86230 MAZEROLLES, pour un prix global et forfaitaire de 287 781,32 € HT ;
- lot n° 14 « Ascenseur » : SA SCHINDLER, dont le siège social est situé 13 rue Fernand Malinvaud 87000 LIMOGES, pour un prix global et forfaitaire de 21 969,00 € HT ;
- lot n° 15 « Photovoltaïque toiture » : SAS DRS ENERGIE, dont le siège social est situé au 138 rue Roland Garros 34130 MAUGUIO, pour un prix global et forfaitaire de 57 000,00 € HT ;
- Lot n° 16 « Photovoltaïque ombrières » : SAS DRS ENERGIE, dont le siège social est situé au 138 rue Roland Garros 34130 MAUGUIO, pour un prix global et forfaitaire de 139 000,00 € HT ;
- Lot n° 17 « Espaces verts » : SASU IDVERDE, dont le siège social est situé au 111 Avenue des Hauts de la Chaume 86280 SAINT-BENOIT, pour un prix global et forfaitaire de 87 924,53 €.

**002 – BATIMENTS : Projet de construction d'une gendarmerie et de 14 logements à Neuville-de-Poitou : Signature du marché pour le lot n° 08 « Menuiseries extérieures »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-9 de ce code ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° de ce code ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2025-04-03-032, en date du 03 avril 2025, relative à l'approbation de la phase APD du projet de construction d'une gendarmerie et de 14 logements à Neuville-de-Poitou ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2025-12-11-194, en date du 11 décembre 2025, relative à l'attribution des marchés de travaux pour le projet de construction d'une gendarmerie et de 14 logements à Neuville-de-Poitou (hors lots 06 et 08) ;

Vu le procès-verbal de la Commission Locale d'Achats, en date du 27 novembre 2025 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Locale d'Achats, en date du 18 décembre 2025 ;

Considérant le projet de construction d'une brigade de gendarmerie et de 14 logements à Neuville-de-Poitou, rue du Bétin ;

Considérant qu'en vue de la réalisation dudit projet de construction, une consultation de maîtrise d'œuvre a été effectuée, d'août 2023 à juillet 2024, pour la mission de construction d'une brigade de gendarmerie et de 14 logements à Neuville-de-Poitou ; que le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 22 octobre 2024, à la SARL d'architecture ATELIER DU TRAIT ;

Considérant qu'en vue de la réalisation dudit projet de construction, il a été procédé à la consultation d'entreprises, dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte ;

Considérant que, suite à la publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC), le 08 septembre 2025 (sur le profil d'acheteur AWS Achat et dans le journal d'annonces légales La Nouvelle République édition 86), trente-neuf plis ont été déposés avant la date limite de remise des offres, prévue le 10 octobre 2025 à 12h00 ;

Considérant que suite à cette consultation, aucune offre n'a été déposée pour le lot n°6 « Enduit extérieur – ITE » ; que ce lot a donc été déclaré infructueux et qu'une nouvelle consultation a été relancée, pour une attribution ultérieure ;

Considérant que pour le lot n° 8 « Menuiseries extérieures », l'analyse technique des offres reçues a justifié une étude complémentaire afin de parvenir à un classement adéquat ;

Considérant que cette analyse supplémentaire est désormais finalisée et que la Commission Locale d'Achats a proposé de retenir l'entreprise suivante :

- lot n° 8 « Menuiseries extérieures » : SAS JUBIEN ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué.

Débat au sein du Conseil Communautaire :

*Pas de remarque particulière.*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

Article unique : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer, suivant le procès-verbal de la Commission Locale d'Achats, le marché pour le lot n° 08 « Menuiseries extérieures » du marché public alloti de « construction d'une gendarmerie et de 14 logements à Neuville-de-Poitou », ses avenants éventuels ainsi que tout document s'y rapportant, avec l'entreprise suivante : SAS JUBIEN, dont le siège social est situé 471 rue du Puits Japie 79410 ECHIRE, pour un prix global et forfaitaire de 450 702,40 € HT.

## QUESTIONS DIVERSES

### • PLUi-H :

*Monsieur Henri RENAUDEAU souhaite savoir quand le compte-rendu de la réunion des personnes publiques associées (PPA) sur le PADD, qui s'est tenue le 9 décembre 2025, sera transmis.*

*Monsieur Benoît PRINÇAY indique que le compte-rendu est rédigé par le bureau d'études AUDDICÉ ; il sera envoyé dès sa finalisation.*

*Monsieur Philippe BRAULT demande si la réunion prévue le 13 janvier 2026 concernant la mise en œuvre des Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour des Monuments Historiques, dans le cadre du PLUi-H de la Communauté de Communes, est maintenue.*

*Monsieur Benoît PRINÇAY indique que la réunion est maintenue et précise qu'elle concerne 14 communes.*

### • Etat annuel des indemnités reçues par les conseillers communautaires

*Monsieur Benoît PRINÇAY rappelle qu'un mail a été envoyé le 29 décembre 2025 concernant l'état annuel 2025 des indemnités reçues par les conseillers communautaires. Il rappelle que la loi du 22 décembre 2025 a ajouté les indemnités de toutes natures perçues au titre d'un mandat exercé dans une autre collectivité territoriale et donc qu'il convient d'indiquer, sur cet état, les indemnités perçues en tant que Maire ou Adjoint ou Conseiller Municipal de votre Commune, en tant que Conseiller Départemental ou en tant que Conseiller Régional. Il précise qu'il faut renvoyer le document complété avant le 23 janvier 2026.*

*Il précise que cet état est déclaratif et que les montants donnés par les élus ne sont pas vérifiés par les services de la Communauté de Communes.*

• **Vœux du Président de la Communauté de Communes :**

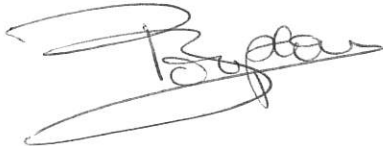
Vendredi 30 janvier 2026 à 18h30 à la salle des fêtes de Maillé.

• **Dates des prochaines réunions :**

- Bureau Communautaire : Jeudi 22 janvier 2026 à 18h30
- Conférence des Maires : Jeudi 29 janvier 2026 à 18h00
- Conseil Communautaire : Jeudi 5 février 2026 à 18h30 (Cuhon)

La séance est levée à 18h55

Le secrétaire de séance,  
Anita POUPEAU



Le Président,  
Benoît PRINÇAY

